UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques
Affaires institutionnelles

DELIBERATION n° 2019 - 3

portant élection du Vice-Président/de la Vice-Présidente du conseil d'administration en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Point ajouté à l'ordre du jour n° 2

Conseil d'administration du 07 mars 2019

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712 -2 ;
- Vu les statuts de l'Université de La Réunion adoptés le 17 octobre 2016 et notamment l'article 7 ;
- Vu la proposition du Président de l'Université portant sur la candidature de madame Marcelline Ducrocq-Grondin, maître de conférences ;

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, élisent madame Marcelline Ducrocq-Grondin Vice-Présidente du conseil d'administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire, pour la durée du mandat du Président de l'université de La Réunion.

Résultat du vote						
Vote à	**bulletin secret**					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				**33**		
Nombre de voix	oui	**22**	non	**10**	blanc	**1**

Fait à Saint-Denis le 08 mars 2019

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis au Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des universités le 13 MAR. 2019